

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2018

DEPARTEMENT
LOIR ET CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 mars 2018**

MAIRIE
CHISSAY EN TOURAINE
41051

L'an deux mil dix-huit, le 20 mars, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 14/03//2018

ETAIENT PRESENTS :

M. PLASSAIS Philippe, M. MARLE Michel, Mme DORNE Laurence, M. PELLÉ Gilles, Mme VIDALLET Caroline, M. PLAUT-AUBRY Richard, M. VERRIER Julien, Mme SIMIER Catherine, M. CHARRIER Maxime, M. LE PETIT Michel, Mme BAK Stéphanie, M. MIJEON Jean-Michel.

ETAIT ABSENT NON EXCUSÉ :

M. COSNIER Régis.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BESSARD Nicole, M. MARTIN Pierre.

POUVOIRS :

Mme BESSARD Nicole a donné pouvoir à M. CHARRIER Maxime, M. MARTIN Pierre a donné pouvoir à M. MIJEON Jean-Michel.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Secrétaire de séance : Mme VIDALLET Caroline.

1- Convention avec le Club de l'Amitié pour l'utilisation du local « Ancien logement de fonction de la Poste ».

Par courrier, en date du 5 décembre 2017, Madame la présidente du Club de l'Amitié informe qu'elle souhaite ouvrir une « activité peinture ».

Pour permettre cette nouvelle activité qui aurait lieu les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, Madame le présidente demande à la municipalité la possibilité d'utiliser un local communal non occupé.

Le Rez de Chaussée de l'ancien logement de fonction de La Poste, étant actuellement inutilisé suite à l'arrêt des T.A.P., serait idéal pour permettre cette activité.

Monsieur le Maire propose donc de mettre à disposition du Club de l'Amitié ce local.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 12
Contre : 2
Abstention : /

Le conseil décide d'autoriser le maire à signer une convention avec le Club de l'Amitié pour l'utilisation du rez-de-chaussée de l' « Ancien Logement de Fonction de La Poste ».

2- Renouvellement et mise à jour de la convention avec la société New Color concernant l'emplacement de 4 Mobiliers Urbains de communication.

Suite à la fin de la convention qui unissait la Commune de Chissay en Touraine avec la société New Color,

Suite à la modification de l'emplacement de certains mobiliers urbains, Monsieur le Maire propose à son assemblée de renouveler et mettre à jour cette convention.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 12
Contre : 2
Abstention : /

Le conseil décide d'autoriser le maire à signer cette convention entre la société New Color et la Commune de Chissay en Touraine.

3- Approbation de l'avenant n° 9 à la convention entre la Commune de Chissay et la S.P.A. 41.

Monsieur le Maire informe son assemblée qu'une convention fourrière lie la Commune de Chissay en Touraine à la S.P.A. du Loir et Cher.

L'avenant n° 9 de cette convention, précise le montant pour l'année 2018 que la Commune devra régler à la S.P.A. du Loir et Cher, soit $0,79 \text{ €} \times 1171 \text{ habitants} = 925,09 \text{ €}$.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour: 14
Contre: /
Abstention: /

Accepte les modifications formulées, ainsi que le coût du contrat
Charge le Maire de signer le contrat
Dit que les crédits seront inscrits au B.P. 2018.

4- Changement de prestataire pour la restauration scolaire.

Suite à une demande de parents d'élèves non satisfaits de la restauration de notre prestataire actuel « Ansamble », un nouveau prestataire a été contacté, il s'agit de la société Restauria basée à La Romanerie dans le Maine et Loire.

Cette société fournit d'autres écoles locales dont la Commune de St Georges sur cher qui est très satisfaite de leurs services.

Il nous sera plus facile d'annuler les repas des personnes absentes, 14h au lieu de 10h actuellement..

Les tarifs de Restauria sont plus attractifs que la société « Ansamble » :

Prix repas maternelles : 2,70 € TTC	(Ansamble : 2,88 € TTC)
Prix repas primaire : 2,83 € TTC	(Ansamble : 3,12 € TTC)
Prix repas adultes : 3,43 € TTC	(Ansamble : 3,12 € TTC)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour: 14
Contre: /
Abstention: /

Accepte le changement de prestataire pour la restauration scolaire et valide le choix de la société « Restauria ».

5- Dénomination de la nouvelle salle du Conseil Municipal.

Sur une demande de personnes participant au BDC (Base de Données de Chissay), Monsieur le Maire propose de dénommer la nouvelle salle du Conseil Municipal : « Salle Sylvestre Airain, dit Le Jeune ». Sylvestre AIRAIN fût le premier Maire élu de Chissay en Touraine de 1793 à 1799 suite à l'instauration de l'élection au suffrage universel le 11 août 1792.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 7
Contre : /
Abstention : 7

Autorise le maire :
à dénommer la salle du Conseil : « Salle Sylvestre AURAIN dit Le Jeune »
à apposer une plaque commémorative sur le bâtiment concerné.

6- Désignation des jurés d'assises.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises de l'année 2019 en référence aux articles 259 à 261-1 du code de procédure pénale.

C'est ainsi que par tirage au sort,

✂ N° 212 : Mme COURNET Claudine épouse JACQUOT domiciliée au 61 rue Basse.

✂ N° 520 : M. MANSET Michel domicilié au 10 rue Haute.

✂ N° 688 : M. ROSE Robert domicilié au 76 route d'Amboise.

Ont été désignés.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que l'ouverture de la ligne de crédit qui a été votée lors de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2018 a été annulée,

Fin de la séance.

Fait le 23 mars 2018

Le Maire

Philippe PLASSAIS

